

Pau, le 4 Janvier 2021

## Nos souhaits pour que 2021 ne soit pas vain !

La section départementale vous souhaite une excellente année 2021. Que cette nouvelle année, par nos actions soit propice à contrer efficacement la politique régressive de notre ministère :

- Des suppressions de postes programmées et facilitées, entre autres, par la mise en application de la réforme du bac,
- Un confinement subi et forcé sans aucune préparation,
- Le mépris d'un gouvernement nous proposant d' « aller cueillir des fraises » pour relancer l'économie,
- Un bac dont les modalités exceptionnelles d'organisation n'ont été connues qu'à partir du 4 juin,
- Une rentrée sans prise en compte de la situation sanitaire,
- Des protocoles applicables « si possible »,
- Une remise en cause de l'hommage professionnel rendu à notre collègue Samuel PATY par un revirement de dernière minute,
- Un premier ministre qui autorise les élèves et les familles à ne pas justifier d'une absence les deux derniers jours de la période en avouant à demi-mot que les établissements sont bien des lieux de contagion,
- Une pseudo revalorisation dont sont écartés 70% des personnels,
- ... !

L'année 2021 s'annonce difficile mais nous espérons sincèrement qu'elle sera aussi l'année des victoires syndicales, des combats collectifs gagnants, d'une cohésion professionnelle dynamique et encourageante.

C'est avec détermination et conviction que l'ensemble des membres du bureau de la section départementale vous souhaite une très belle année, pleine de réussites personnelles, professionnelles et militantes.

## Les quatre de Melle, première victoire !

Sylvie Contini, l'une des quatre sanctionnés de Melle, déplacée d'autorité par la rectrice à 80 km de chez elle, avait entamé une procédure en référé pour suspendre en urgence cette décision arbitraire.

Le tribunal administratif de Poitiers a fait connaître sa décision pendant les vacances. Il suspend son déplacement d'office, et ordonne à la rectrice de l'Académie de Poitiers de procéder à la réintégration de Sylvie dans son lycée, Desfontaines à Melle. Cette décision constitue un revers cuisant pour la rectrice de Poitiers et le ministre de l'Éducation Nationale. Mais la bataille ne s'arrête pas là : nos collègues ont également déposé un recours sur le fond.

Cette bataille contre la répression se poursuivra partout dans l'éducation nationale : aucune sanction, aucune poursuite disciplinaire ne doivent s'abattre sur les personnels ou sur les élèves qui se mobilisent !

Un encouragement à poursuivre les luttes contre la répression de l'action collective.

## Le bac 2021 toujours plus dans le flou

Dans une ordonnance publiée le 24 décembre, le ministre continue de mépriser notre travail et celui des élèves.

L'exécutif se laisse le pouvoir discrétionnaire de modifier, les modalités d'organisation de la session 2021 du BAC, jusqu'à quinze jours avant les dates officielles du début des épreuves.

Cette ordonnance gouvernementale signée du Président de la République, publiée durant les vacances, la veille de Noël, va, une fois de plus à l'encontre de l'avis des organisations syndicales, des fédérations de parents d'élèves et des syndicats lycéens.

Plus largement, l'ordonnance remet en cause le calendrier et la tenue normale de l'ensemble des examens et des concours de recrutement de la Fonction Publique.

## DGH 2021, visio du 18 janvier 2021 et appel à la grève du 26 janvier

En ce début d'année, dans nos établissements, la rentrée 2021 se prépare et les informations sur les prévisions d'effectifs et la ventilation de la DHG doivent être communiqués lors des prochains conseils pédagogiques.

Nous demandons d'interpeller vos chefs d'établissement afin qu'ils vous communiquent le montant de l'enveloppe DGH allouée à l'établissement, le nombre de classes par niveau les éventuelles créations ou suppressions de postes.

Nous vous invitons à dresser un premier bilan lors d'une visio-conférence le Lundi 18 Janvier à partir de 18h via le lien suivant :

<https://meet.jit.si/bureaus2-64>

ou de nous l'envoyer par mail : [snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)

Dans notre académie, il est envisagé de supprimer 104 postes alors que les effectifs augmentent d'environ 2500 élèves. Pour garder les mêmes conditions actuelles d'encadrement, qui sont déjà loin d'être satisfaisantes, il aurait fallu créer 191 ETP de plus et non en supprimer. Au total 295 ETP feront défaut dans notre académie à la rentrée prochaine.

Les conditions de travail et d'enseignement seront encore plus dégradées par des choix budgétaires assumés au long cours dans une période de croissance démographique d'élèves.

Il nous appartient de nous mobiliser pour y mettre un frein : d'ores et déjà nous vous invitons à déposer une heure d'information syndicale la semaine du 18 janvier 2021 afin de préparer la grève intersyndicale (FSU, CGT, SUD Éducation, FO et SNALC) dans l'Éducation du mardi 26 janvier 2021.